

Adapter l'accompagnement à domicile d'un enfant avec troubles du spectre de l'autisme

RS5439 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	44030
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/05/2021
Date d'échéance	19/05/2026

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

162 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 162 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000029	Former et organiser l'évaluation
ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR	94918476600028	Former et organiser l'évaluation
ADAPECO	79457699100044	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100022	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500598	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500655	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500713	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 162 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5439-adapter-l-accompagnement-a-domicile-d-un-enfant-avec-troubles-du-spectre-de-l-autisme/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les enquêtes terrain révèlent que les parents d'enfants avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) rencontrent des difficultés pour trouver un moyen de garde adapté à leur enfant. Les professionnels de la petite enfance, notamment les Assistants maternels et les Gardes d'enfants, ne sont pas toujours sensibilisés à l'autisme. Ce qui amène les enfants à ne pas être compris, les parents à ne pas être conseillés et les salariés à être en difficultés dans certaines situations de travail.

Les assistants maternels et les gardes d'enfants sont souvent les premiers professionnels à faire face à des comportements ou des signes qui doivent être observés pour être partagés avec les parents et l'équipe de professionnels entourant l'enfant. L'objectif de tout professionnel de l'accueil de la petite enfance étant de favoriser

l'autonomie, le bien-être et la sécurité de l'enfant, ils doivent être compétents concernant les spécificités et les besoins des enfants avec un TSA.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Se positionner comme un professionnel de la petite enfance contribuant à l'identification de signes de développement et de comportements inhabituels,

Mettre en place un accompagnement personnalisé et adapté à un enfant avec un TSA en collaboration avec les parents et les professionnels,

Mettre en place des stratégies pour améliorer la qualité de vie de l'enfant avec un TSA lors de son accompagnement,

Communiquer de manière adaptée avec l'enfant avec un TSA lors de son accompagnement,

Faire face aux «?comportements problèmes?» et aux moments de crise de l'enfant avec un TSA.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'Assistant Maternel est réglementée et nécessite de posséder un agrément du Président du Conseil Départemental de son département - Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 (décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément). La prise en charge de l'enfant à son domicile est soumise à certaines exigences variables d'un département à un autre et peuvent concerner par exemple le droit ou non à donner le bain de l'enfant.

Les Gardes d'Enfants, salariés du particulier employeur sont soumis à un cadre réglementaire dans l'exercice de leurs fonctions :

L'aide à la prise de médicaments

Article L313-26 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi du 21 juillet 2009 n° 2009-879 art 124.

« L'aide à la prise des médicaments peut [...] être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni apprentissage particulier. »

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse aux professionnels Assistants Maternels et garde d'enfants souhaitant renforcer leur compétences dans l'accompagnement des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme.

Une expérience professionnelle dans l'accompagnement d'enfants est préconisée, le niveau d'étude n'est pas un prérequis obligatoire

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un membre de l'organisme certificateur et à minima une personne qualifiée

Base légale

Date de décision	19/05/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/05/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7545

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5439/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	86
Parcours menés à terme	75
Taux d'achèvement	87 %
Période	09/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	96
Montant total engagé	142 217 €
Coût moyen par dossier	1 481 €
Durée moyenne	63 h
Période	06/2022 – 05/2026
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %
France Travail	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.